



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-treizième session

Point 74 b) de la liste préliminaire\*

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**questions relatives aux droits de l'homme, y compris**  
**les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif**  
**des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

## Promotion d'un ordre international démocratique et équitable

### Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution [18/6](#), le Conseil des droits de l'homme a établi le mandat de l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable et prié l'Expert indépendant de faire rapport chaque année au Conseil et à l'Assemblée générale. Le mandat de l'Expert indépendant et la demande du Conseil le priant de faire rapport chaque année aux deux organes ont été renouvelés tout récemment par le Conseil dans sa résolution [36/4](#).
2. À sa trente-septième session, le Conseil des droits de l'homme a nommé Livingstone Sewanyana comme deuxième titulaire du mandat d'Expert indépendant. Ce dernier a officiellement pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai 2018.
3. Dans son premier rapport au Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/39/47](#)), élaboré pendant la brève période suivant son entrée en fonctions, l'Expert indépendant expose ses vues préliminaires et présente la façon dont il compte aborder son mandat. En plus des questions prioritaires qu'il propose de traiter pendant son mandat, l'Expert indépendant cherche à recueillir des avis sur des thèmes choisis, répertorie les parties prenantes avec lesquelles il prévoit de coopérer et expose les méthodes de travail qu'il entend mettre en œuvre.
4. Compte tenu de la courte période qui s'est écoulée depuis sa nomination et le calendrier du cycle de présentation des rapports, l'Expert indépendant compte que son rapport au Conseil des droits de l'homme sera également présenté à l'Assemblée générale. Le Secrétariat a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée générale à ce rapport.

---

\* [A/73/50](#).

